

Doctrines

Législation Communautaire

Bourse et marchés financiers

- (062337) Réforme de la catégorisation des entités du secteur public par MIF 2 : quelles incidences pratiques pour leurs émissions obligataires ? CHAVANET Gautier, DE VARAX Jean-Baptiste (Option Finance, 02/07/18, n°1469, p.40-42)

Législation Internationale

Banque

- (062335) Régulation : où en sommes-nous dans la réparation du système financier ?, KARYOTIS Catherine, GUIRRIEC-MILNER Gaëlle (Banque, 01/07/18, n°822, p.27-30)

Législation Nationale

Banque

- (062359) Après l'année lombarde, une nouvelle mine de contentieux : les intérêts intercalaires..., BIARDEAUD Gérard (Dalloz, 26/07/18, n°28, p.1563-1565)

Bourse et marchés financiers

- (062321) Les principales dispositions du décret n° 2018-229 du 30 mars 2018 relatif à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier, BROUSSOLLE Yves (Petites Affiches, 06/07/18, n°135, p.12-13)

Civil

- (062358) Le droit de la compliance au-delà du droit de la régulation, FRISSON-ROCHE Marie-Anne (Dalloz, 26/07/18, n°28, p.1561-1562)

- (062315) La nature juridique de la procédure des tutelles : pour la reconnaissance d'un lien procédural de protection, JEULAND Emmanuel (R.T.D. CIV., 01/04/18, n°2, p.271-284)
- (062256) L'obligation de minimiser le dommage dans le projet de réforme de la responsabilité : la victime responsable de la gestion de son dommage, FABAS-SERLOOTEN Anne-laure (Revue Lamy Droit civil, 01/07/18, n°161, p.21-26)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (062332) Typosquatting : faut-il prévoir un nouveau cadre juridique pour lutter contre cette cybermenace ?, TOUATI Arnaud (Revue Lamy Droit de l'immatériel, 01/07/18, n°150, p.39-41)
- (062331) Un nouveau rapport sur l'état de la menace liée au numérique, QUEMENER Myriam (Revue Lamy Droit de l'immatériel, 01/07/18, n°150, p.36-38)
- (062298) Dossier : Les smart contrats sur la blockchain, (,01/07/18, n°7)
- (062295) Quand la French Touch contribue à complexifier l'édifice du droit de l'Union européenne ! A propos de la loi sur la protection des données personnelles du 20 juin 2018 , MARTIAL-BRAZ Nathalie (J.C.P. G., 09/07/18, n°28, p.1348-1351)

Procédures collectives

- (062318) Projet de loi « PACTE » : examen des mesures relatives au droit des entreprises en difficulté , ZINTY Stéphane (J.C.P. E., 12/07/18, n°28)
- (062313) La cession judiciaire des contrats, LE CORRE Pierre-Michel (Gazette du Palais, 10/07/18, n°25, p.65-74)

Sociétés et autres groupements

- (062350) Le paiement des dividendes en actions séduit moins, DONDERO Bruno (Option Finance, 16/07/18, n°1471, p.17)
- (062259) Les « charmes » de l'OBO (Own Buy Out) pour préparer la transmission d'une société, (Droit des sociétés, 01/07/18, n°7)
- (062258) Sociétés et loi n° 2018-287 du 20 avril 2018 de ratification de l'ordonnance réformant le droit des contrats, MORTIER Renaud (Droit des sociétés, 01/07/18, n°7-8)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (062346) Décision de la Commission des sanctions AMF à l'égard de la société Mécelec Composites et de M. Michel-Pierre Deloche (Commission des sanctions AMF, 18/07/18)
- (062345) Décision de la Commission des sanctions de l'AMF à l'égard de la société Soufflet Negoce (Commission des sanctions AMF, 16/07/18)
- (062344) Accord de composition administrative AMF conclu le 9 mai 2018 avec M. Pascal Chevalier (Accords de composition administrative AMF, 20/07/18)

Jurisprudence

Législation Nationale

Banque

- **(062291) Financement de panneaux photovoltaïques**
Le prêteur qui n'exécute pas son devoir de vérification avant de délivrer les fonds est privé de son droit à restitution des sommes prêtées. (Cass.Civ. - 03/05/18 - 16-27255 ; 17-13308 : R.T.D. COM. 2018, n°2, p.439 - note de LEGEAIS Dominique)
- **(062272) L'indemnité d'immobilisation est due, s'agissant d'une promesse de vente conclue sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt, défaillie du fait du bénéficiaire**
L'acquisition d'un immeuble sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt par les ménages est une pratique courante, source d'un contentieux soutenu.

Au contraire, une telle acquisition sous cette condition suspensive par une société de promotion immobilière ne donne lieu à guère de litiges. Là réside l'intérêt de cet arrêt, qui ne fait cependant l'objet d'aucune diffusion spécifique par la Cour de cassation sur le Bulletin tant d'information que des arrêts des chambres civiles. (Cass.Civ. - 28/02/18 - 17-11657 : Revue de droit immobilier 2018, n°7-8, p.386 - note de HEUGAS-DARRASPEN Henri)

Bourse et marchés financiers

- **(062261) Information privilégiée - Différé de publication**

La Commission des sanctions de l'AMF sanctionne un émetteur qui a manqué à son obligation de porter à la connaissance du public « dès que possible » une information privilégiée et qui ne démontre pas en quoi le report de cette publication était justifié en raison du risque d'atteinte à ses intérêts légitimes. (Commission des sanctions de l'AMF - 13/04/18 : Droit des sociétés 2018, n°7 - note de VABRES Régis)

- **(062260) Offre publique - Expertise indépendante**

L'Autorité des marchés financiers est fondée à se prononcer sur les conditions financières d'une offre publique d'échange lorsqu'elle est susceptible de porter atteinte à l'égalité entre les actionnaires et les porteurs des instruments financiers objet de l'offre. (Cass.Com - 03/05/18 - 15-26273 : Droit des sociétés 2018, n°7 - note de VABRES Régis)

- **(062247) Affaire Maranatha : l'AMF sanctionne un CIF et ses dirigeants (notamment) pour manquement à leur obligation de loyauté envers leurs clients**

La décision prononcée le 11 avril 2018 à l'encontre de la société Conseil Patrimoine Finance et ses dirigeants permet à la commission des sanctions de l'AMF de confirmer les contours de la responsabilité professionnelle des CIF à l'occasion de leur participation à la commercialisation de produits d'investissement. Sans surprise. (Commission des sanctions de l'AMF - 11/04/18 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°4, p.221 - note de HERBET Jérôme)

- **(062243) Sanction d'une manipulation de cours par layering : une décision surmotivée**

Les interventions litigieuses ont tout à la fois donné des indications fausses ou trompeuses sur la demande de titres, fixé le cours à un niveau artificiel et donné une image fictive de l'état du marché. L'élément moral, à le supposer exigé, est établi. (Commission des sanctions de l'AMF - 02/05/18 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2018, n°4, p.215 - note de PONS-HENRY Jean-Philippe, PREVITALI Camille)

Garantie

- **(062317) Cautionnement, régimes matrimoniaux et application du principe de proportionnalité**

Pour apprécier le caractère proportionné du cautionnement consenti par un époux à l'autre, il est primordial de s'intéresser au régime matrimonial choisi. La solution n'est pas la même qu'il s'agisse du régime légal ou de la séparation de biens. (Cass.Com - 24/05/18 - 16-23036 ; Cass.Com - 06/06/18 - 16-26182 : J.C.P. E. 2018, n°28 - note de LEGEAIS Dominique)

Procédures collectives

- **(062314) Le prêt consenti pendant la période suspecte n'échappe pas à l'article L. 650-1 du Code de commerce**

Il est erroné pour les juges du fond de prétendre qu'en présence d'un prêt ayant été consenti pendant la période suspecte, les dispositions de l'article L. 650-1 du Code de commerce ne lui sont pas applicables. (Cass.Com - 09/05/18 - 17-10965 : Gazette du Palais 2018, n°25, p.61 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

Sociétés et autres groupements

- **(062319) Sanction du défaut d'agrément d'une cession de parts de SNC : inopposabilité à la société et aux associés**

Le défaut d'agrément unanime des associés à la cession des parts sociales d'une société en nom collectif n'entraîne pas la nullité de la cession, laquelle est seulement inopposable à la société et aux associés (Cass.Com - 16/05/18 - 16-16498 : J.C.P. E. 2018, n°28 - note de DONDERO Bruno)

- **(062263) Société anonyme - Qualité d'associé, inscription en compte et qualité pour agir en nullité**

Seuls les associés ont qualité pour agir en nullité des assemblées générales. L'article L. 228-1, alinéa 9 du Code de commerce dans sa rédaction résultant de l'ordonnance du 24 juin 2004 est inapplicable aux cessions intervenues avant l'entrée en vigueur du décret d'application du 11 décembre 2006. Sous l'empire des textes anciens, l'inscription en compte d'une action ne constitue qu'une présomption simple de propriété, de sorte que l'absence d'inscription sur le registre de la société ne suffit pas à écarter la propriété. (Cour d'appel - 22/02/18 : Droit des sociétés 2018, n°7 - note de COUPET Caroline)

- **(062262) Convention réglementée intra-groupe et expertise de gestion**

Une société mère ne peut être assignée dans le cadre d'une expertise de gestion concernant une convention réglementée conclue avec sa filiale par un associé de cette dernière. En effet, seule a qualité pour défendre à une demande d'expertise de gestion la société dont la gestion est mise en cause. (Cass.Com - 21/03/18 - 16-20879 : Droit des sociétés 2018, n°7 - note de HEINICH Julia)

- **(062219) Restitution du montant porté au crédit d'un compte courant d'associé**

Sauf stipulation contraire, un associé est en droit d'exiger le remboursement de son compte courant à tout moment. (Cass.Civ. - 03/05/18 - 16-16558 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°7-8, p.428 - note de BARBIERI Jean-François)

- **(062218) Les droits l'héritier de l'associé pendant et à l'issue de la procédure d'agrément**

L'héritier d'un associé d'une SARL qui doit être agréé par les associés subsistants, n'acquiert la qualité d'associé qu'au jour où il est agréé. Pendant la procédure d'agrément, le gérant conserve la possibilité de convoquer l'assemblée générale mais il ne lui appartient pas, pas plus qu'à la société, de solliciter la désignation d'un mandataire pour le compte de la dévolution successorale. (Cass.Com - 03/05/18 - 15-20851 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°7-8, p.425 - note de MICHEL Claire-Anne)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (062356) Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux entreprises d'investissement et modifiant les règlements (UE) n° 575/2013, (UE) n° 600/2014 et (UE) n° 1093/2010 [COM(2017) 790 final — 2017/0359 (COD)] et la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la surveillance prudentielle des entreprises d'investissement et modifiant les

- (062343) Règlement d'exécution (UE) 2018/1033 de la Commission du 20 juillet 2018 modifiant pour la deux cent quatre-vingt-huitième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIL (Daech) et Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°185 du 23/07/18, p.14)
- (062339) Avis de la Banque centrale européenne du 11 avril 2018 sur une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) et les actes juridiques connexes (J.O.U.E. série C n°255 du 20/07/18, p.2)
- (062338) Règlement d'exécution (UE) 2018/1025 de la Commission du 19 juillet 2018 modifiant le règlement (CE) n° 1210/2003 du Conseil concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq (J.O.U.E. série L n°184 du 20/07/18, p.1)

Procédure

- (062340) Recommandations de la CJUE à l'attention des juridictions nationales, relatives à l'introduction de procédures préjudicielles (2018/C 257/01)
(J.O.U.E. série C n°257 du 20/07/18, p.1)

Législation Nationale

Banque

- (062342) Arrêté du 20 juillet 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants du code monétaire et financier [16 embargos du 20 juillet - à consulter directement au JO du 22 juillet] (J.O. n°167 du 22/07/18)
- (062341) Arrêté du 16 juillet 2018 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°166 du 21/07/18)